

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 20h30**

**AFFICHE LE** : 26.09.2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Jocelyne PLOUHINEC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16.09.2019

**En exercice:** 18

**Présents:** 10

**Votants:** 13

**Présents:** PLOUHINEC Jocelyne, STEPHAN Philippe, BERRIVIN Annie, PLOUHINEC Lucien, LUCAS Jeannine, LE JONCOUR Christian, LE HENAFF Bruno, LE FLOCH Michel, GAUTIER Anne, PEZERYL Sylvain

**Absents:** SOUCHAUD Delphine, GONNET-ZAFIROPOULOS Elisabeth, LE SOLLIEC Pascale (procuration PLOUHINEC Jocelyne), HOUEE Marie-Agnes (procuration Jeannine LUCAS), LE BERRE Albert (procuration Philippe STEPHAN), VIGOUROUX Michel, NICOLAS Patricia, GORAGUER Quentin

**Secrétaire** : PEZERYL Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance en date du 18.06.2019

Compte-rendu du dernier Conseil communautaire du 10 juillet 2019

**Motion dégâts des choucas des tours**

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère. Sans prédateur, ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité économique des exploitations agricoles.

De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants.

Dans certains secteurs, une dérogation préfectorale permet la mise en place de prélèvements strictement encadrés d'oiseaux. Face à la prolifération de l'espèce, cette opération s'avère inefficace. Confrontés à cette calamité, les agriculteurs s'équipent d'effaroucheurs. Cet investissement coûteux ne s'avère pas être une solution durable. De plus, ces systèmes représentent une source de conflit de voisinage et connaissent de nombreuses dégradations.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :***

- **A EXIGE** qu'une étude de la population des Choucas des Tours soit réalisée dans le Département du Finistère
- **A DEMANDE** que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exceptionnelle
- **A DEMANDE** que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des tours, espèce protégée par décision de l'état, soient légalement indemnisés par l'Etat

## **Compte rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Installation de bornes foraines Place de la Poste avec l'entreprise LAUTECH pour un montant de 3 275.05 euros TTC
- Installation de 4 chauffages dans la partie bureau de l'école maternelle avec l'entreprise Aquathis pour un montant de 2 574.24 euros TTC
- Installation des plans d'évacuation au centre ker Héol par l'entreprise Vulcain pour un montant de 1 122.00 euros TTC
- Déplacement de la conduite de gaz de la cuisine du restaurant scolaire pour l'installation de nouveau matériel avec Aquathis pour un montant de 714.12 euros TTC
- Modification du réseau électrique de la cuisine du restaurant scolaire pour l'installation de nouveau matériel par l'entreprise Lautech pour un montant de 697.27 euros TTC
- Achat de tablettes tactiles pour la cantine et la garderie avec EG informatique dans le cadre de l'utilisation du portail parents pour un montant de 550.99 euros TTC
- Achat d'un véhicule pour le service technique pour un montant de 11 796.86 euros TTC

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :***

**A PRIS ACTE** à l'unanimité des décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

### **Rapport annuel 2018 du service public d'eau potable**

Monsieur Philippe Stéphan, membre de la commission eau de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, a présenté le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2018. Ce dernier a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au service d'eau potable. Ce rapport est consultable en mairie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

**A PRIS ACTE** à l'unanimité du rapport 2018 sur le service public de l'eau potable

### **Rapport annuel 2018 du service de défense incendie et des bornes de puisage**

Monsieur Philippe Stéphan a présenté le rapport 2018 relatif au service de défense incendie et des bornes de puisage. Ce rapport traite de l'activité 2018 et fait apparaître les principaux indicateurs permettant d'apprécier la qualité de ce service. Ce dernier est consultable en mairie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

**A PRIS ACTE** à l'unanimité du rapport 2018 du service de défense incendie et des bornes de puisage

### **Rapport annuel 2018 du service public d'assainissement**

Monsieur Philippe Stéphan, membre de la commission assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, a présenté le rapport 2018 relatif à la compétence assainissement (collectif et non collectif), qui relève de la CCHPB. Ce rapport traite de l'activité du service assainissement et fait apparaître les principaux indicateurs permettant d'apprécier les prix et la qualité de ce dernier. Le document intégral est consultable en mairie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

**A PRIS ACTE** à l'unanimité du rapport 2018 du service public de l'assainissement.

### **Rapport annuel 2018 du service public de traitement des déchets**

Monsieur Lucien PLOUHINEC, membre de la commission déchets de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, a fait le point sur la compétence « déchets » qui relève de la CCHPB. Ce rapport traite de l'activité du service de traitement des déchets et fait apparaître les principaux indicateurs permettant d'apprécier les prix et la qualité de ce dernier. Le document intégral est consultable en mairie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

**A PRIS ACTE** à l'unanimité du rapport 2018 du service public de traitement des déchets

## **Chapelle St Germain : demande de subvention pour travaux complémentaires**

Les travaux de remontage de l'arc triomphal de la chapelle St Germain ont été interrompus suite à la liquidation de l'entreprise titulaire du marché. Une nouvelle entreprise a donc été retenue pour poursuivre l'exécution du chantier. Des travaux complémentaires étant nécessaires, un devis de 17 880 euros hors taxe nous a été présenté par l'entreprise VITRY. Madame le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50% et par le Conseil départemental à hauteur de 25%. En outre, il est également possible d'inscrire la location de l'échafaudage installé lors de l'étalement d'urgence pour un montant de 4 992.00 euros TTC.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A APPROUVE** à l'unanimité les travaux complémentaires pour la poursuite du chantier de remontage de l'arc triomphal de la chapelle Saint Germain

**A AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les financements de la DRAC de Bretagne et du Conseil départemental du Finistère pour les travaux complémentaires à hauteur de 17 880 euros HT et la location de l'échafaudage à hauteur de 4 992.00 euros HT.

## **Restauration scolaire : nouveau marché**

Le marché de restauration scolaire 2017/2019 actuellement en cours prendra fin le 31 décembre prochain. Il convient donc de lancer un nouvel appel d'offre. Au vu des évolutions règlementaires, Madame Le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal.

**CONSIDERANT** que la commune est déjà dans une démarche d'approvisionnement prenant en compte la proximité des fournisseurs et une exigence sur la qualité des produits pouvant entrer dans les 30 % de produits dits « de qualité »

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire dès à présent de nouer de nouveaux partenariats afin d'assurer un approvisionnement en quantités suffisantes à l'horizon 2022 notamment en matière de produits BIO

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de laisser le temps aux fournisseurs d'adapter leurs pratiques afin de rentrer dans les critères de la loi EGALIM

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A DECIDE** à l'unanimité de passer un marché sur 3 ans avec une mise en place progressive de la Loi EGALIM pour une application intégrale au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **Tarif garderie périscolaire ALSH**

Depuis plusieurs années, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionne les mercredis et pendant les vacances scolaires. La commune, lors de la mise en place de l'ALSH, avait décidé de prendre à sa charge la garderie qui se déroule avant et après la journée de centre de loisirs. Ce temps d'accueil était auparavant un service uniquement fréquenté par des enfants de la commune. Depuis, l'organisation a évolué et des enfants d'autres communes du Haut Pays Bigouden y sont notamment accueillis régulièrement.

Madame le Maire propose donc que le tarif de garderie périscolaire s'applique à la garderie de l'ALSH pour les enfants venant des communes extérieures :

Occasionnel matin	2,34 €
Occasionnel soir	2,92 €
Journée complète	4,58 €

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A APPROUVE** à l'unanimité la tarification proposée pour les enfants des communes extérieures bénéficiant de la garderie avant et après l'accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 21 octobre 2019.

### **Renouvellement d'un emploi en contrat d'avenir**

En septembre 2018, la commune a recruté un agent en contrat d'avenir au service espaces verts. Après échange avec l'agent et la mission locale, ce dernier a souhaité s'orienter vers le service bâtiment. L'agent peut de nouveau bénéficier de ce dispositif d'accompagnement et de formation pour une durée d'un an. Les besoins s'étant accrus depuis l'arrivée de nouveaux équipements, Madame Le Maire propose donc de renouveler ce contrat pour une durée hebdomadaire de 35h. L'aide de l'état s'élève à 50% calculée sur 20h.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A APPROUVE** à l'unanimité le renouvellement d'un contrat d'avenir pour une durée d'1 an au service technique et **A AUTORISE** Madame Le Maire à percevoir les aides de l'état correspondantes.

### **Création d'un emploi PEC au service espaces verts**

Afin de compléter l'équipe du service technique et permettre d'équilibrer la répartition des agents entre le service bâtiment et le service espaces verts, Madame Le Maire propose de recruter un agent à temps plein en contrat parcours emploi compétences. L'aide de l'état s'élève à 50% calculée sur 20h.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A APPROUVE** à l'unanimité la création d'un emploi en PEC une durée d'1 an au service technique et **A AUTORISE** Madame Le Maire à percevoir les aides de l'état correspondantes.

### **Mise à disposition de personnel**

Le Centre d'Eveil Aux Arts Plastiques de Cornouaille a en charge la gestion du centre Ker Héol depuis le 6 juillet dernier. Il accueille notamment des classes de découvertes avec hébergement et restauration. En parallèle, le service de restauration scolaire continue d'être assuré dans les mêmes locaux. Pour des raisons d'organisation matérielle et d'emploi du temps, Madame le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de personnel entre le CEAPC et la commune. Ainsi l'agent du CEAPC qui assure le service pour les classes de découverte pourra également intervenir pour le service des enfants de l'école élémentaire et le nettoyage de la salle de restauration.

- Temps effectif de mise à disposition hebdomadaire: 11h00 (12h45/13h30 : service et 13h30/15h30 : ménage de la salle de restauration les lundis, mardis, jeudis et vendredi)
- Rémunération : employé de groupe A au coefficient 245

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A APPROUVE** à l'unanimité la mise à disposition d'une employée du CEAPC auprès du service restauration scolaire de la commune selon les conditions définies dans la convention jointe à la présente

**A AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette dernière.

### **Modification du tableau des emplois**

Afin de formaliser l'évolution des emplois de la collectivité, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois à savoir :

- Agent du patrimoine : modification du temps de travail
- Intégration du poste d'agent des espaces verts en PEC
- Intégration du poste d'agent d'entretien des bâtiments et voirie en contrat d'avenir
- Prise en compte des avancements de grade

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A ADOPTE** à l'unanimité le tableau des emplois joint à la présente pour prendre en compte les modifications présentées.

### **Subvention au RASED**

La commune a reçu une sollicitation du RASED (Réseau d'aides aux élèves en difficulté) pour que la subvention annuelle soit versée au mois de septembre et ce afin de faciliter la gestion budgétaire de l'association. Pour l'année 2019-2020, le regroupement pédagogique des enfants a permis de rabaisser la cotisation à 1euro (au lieu des 2 euros les années précédentes) par élève soit 167 euros pour la commune de Plogastel Saint Germain.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 167 euros pour le RASED au titre de l'année 2019/2020.

### **MODIFICATIONS DES STATUS DU SDEF**

Lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019, les élus du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère ont voté une modification des statuts.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**A APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux statuts du SDEF.